



De :	
From :	LABORIE André
Fax :	Téléphone :
A :	Avocat
To :	Maître Nathalie MARQUES

Date : 17/10/2016	Heure : 20:32	page(s) : 4
--------------------------	----------------------	--------------------

**-Message-****U
R
G
E
N
T**

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Tél : 06-14-29-21-74
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 17 octobre 2016

• PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « En attente d'expulsion » « Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

FAX : 05.63.20.56.99.

MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr

Affaire: Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.

• Procédure : Mesures provisoires « d'indemnisation devant le juge des référés ».

Objet : Demande de production des conclusions et pièces adverses.

Cher Maître,

N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens
FRANCE

Suite à mes derniers courriers vous rappelant la communication des conclusions adverses et pièces que je n'ai toujours pas reçu et pour les motifs que je vous ai invoqué.

Avez-vous une difficulté informatique car j'ai pu comprendre aussi que l'ensemble des pièces du dossier que je vous ai fait parvenir par la voie numérique en date du 5 septembre 2016 cause aussi problèmes pour vous.

Votre communication de pièces en un format qui ne peut s'ouvrir ne m'apportent aucun intérêts.

J'observe par votre silence que vous ne souhaitez pas régulariser ce problème alors qu'il est très simple, il suffit de changer de format en PDF au lieu de vos fichiers texte comme j'ai pu vous le faire observer par les preuves qui vous ont été apportées.

- C'est un problème qui ne dépend que de vous.

Soit je me trouve devant un obstacle ou je ne peux rien faire, faites-vous aider informatiquement.

Merci de votre compréhension à ne pas faire obstacle à la défense de mes intérêts dans ce dossier qui vous a été confié par Monsieur ou Madame le bâtonnier au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Je reste toujours en attente des conclusions et pièces au bon format à fin de vous faire mes observations pour que vous puissiez déposer des écritures dans mes intérêts pour le 10 novembre 2016.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Tél : 06-14-29-21-74
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 17 octobre 2016

- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de MM LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « En attente d'expulsion » « Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

FAX : 05.63.20.56.99.

MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr

Affaire: Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.

- **Procédure : Mesures provisoires « d'indemnisation devant le juge des référés ».**

Objet : Demande de production des conclusions et pièces adverses.

Cher Maître,

Suite à mes derniers courriers vous rappelant la communication des conclusions adverses et pièces que je n'ai toujours pas reçu et pour les motifs que je vous ai invoqué.

Avez-vous une difficulté informatique car j'ai pu comprendre aussi que l'ensemble des pièces du dossier que je vous ai fait parvenir par la voie numérique en date du 5 septembre 2016 cause aussi problèmes pour vous.

Votre communication de pièces en un format qui ne peut s'ouvrir ne m'apportent aucun intérêts.

J'observe par votre silence que vous ne souhaitez pas régulariser ce problème alors qu'il est très simple, il suffit de changer de format en PDF au lieu de vos fichiers texte comme j'ai pu vous le faire observer par les preuves qui vous ont été apportées.

- **C'est un problème qui ne dépend que de vous.**

Soit je me trouve devant un obstacle ou je ne peux rien faire, faites-vous aider informatiquement.

Merci de votre compréhension à ne pas faire obstacle à la défense de mes intérêts dans ce dossier qui vous a été confié par Monsieur ou Madame le bâtonnier au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Je reste toujours en attente des conclusions et pièces au bon format à fin de vous faire mes observations pour que vous puissiez déposer des écritures dans mes intérêts pour le 10 novembre 2016.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André

